



LECTURE DES FICHES TECHNIQUES

CARTE DE LOCALISATION

Carte de localisation des observations.

Source : « GT, octobre 2020 » (données fournies par le CIRAD Réunion croisant l'ensemble des données partenaires) ou « PNRUN, 2022 » (avec ajouts récents aux données susmentionnées).



PICTOGRAMMES

100

Cette espèce est inscrite sur la liste de 100 établie par le Comité français de l'UICN et le SSC Invasive Species Specialist Group de l'UICN, figurant parmi les plantes les plus envahissantes au monde.

5

Niveau d'invasibilité selon l'échelle de Lavergne C., 2016.

Seuls les niveaux mentionnés dans les fiches techniques de ce guide sont décrits ici.

5 : très envahissante, dominante ou co-dominante à la fois dans les milieux anthropisés, semi-naturels et naturels intacts ou perturbés (perturbations naturelles : chablis et autres trouées, coulées volcaniques, glissements de terrain) avec de fortes densités. Il s'agit des espèces « transformers ».

4 : moyennement envahissante, se propageant spontanément à la fois dans les milieux anthropisés, semi-naturels et naturels intacts ou faiblement perturbés par les activités humaines, avec des densités plus ou moins importantes, sans toutefois dominer ou co-dominer la végétation.

3+ : envahissante dans les milieux anthropisés, c'est-à-dire perturbés par les activités humaines (friches, terrains vagues, végétation secondaire, cultures, pâturages, plantations forestières, jardins, bords de route, ...), mais aussi présente

dans certains milieux naturels sans montrer pour le moment un comportement envahissant (espèce qualifiée d'émergente ou potentiellement envahissante en milieu naturel).

2P : potentiellement envahissante, c'est-à-dire parfois cultivée, échappée de jardins ou de cultures, ou localement naturalisée, et surtout montrant un comportement envahissant (multiplication importante, expansion récente, propagation imminente) dans seulement une ou deux localités de l'île. La plupart sont connues pour être envahissantes ailleurs dans d'autres régions ou îles du monde

2 : potentiellement envahissante, c'est-à-dire parfois cultivée, échappée de jardins ou de cultures, ou localement naturalisée dans une ou plusieurs localités, mais dont l'ampleur de la propagation n'est pas connue ou reste encore limitée. La plupart sont connues pour être envahissantes ailleurs dans d'autres régions ou îles du monde



Cette espèce est interdite d'introduction et de tous usages sur le territoire réunionnais par l'arrêté du 1^{er} avril 2019.

ARBRE PIEUVRE

NOM LATIN : *Heptapleurum actinophyllum*

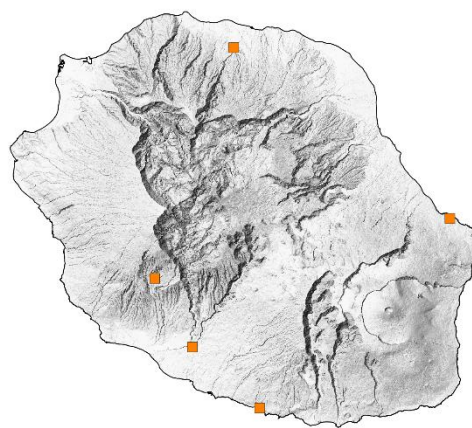
SYNONYMES : *Schefflera actinophylla*,
Brassaia actinophylla

AUTRES NOMS : Arbre ombrelle

FAMILLE : Araliaceae

ORIGINE : Australie

2P



Observations d'*Heptapleurum actinophyllum*

0 10 20 30 km

Source : PNRUn, 2022.

Heptapleurum actinophyllum



Allure générale

© D. Barthélemy



Plantule

© M. Quiriet, AVE2M



Feuille

© S. Manuel

DESCRIPTION & IMPACTS

Une fiche descriptive détaillée est disponible sur le site du Groupe Espèces Invasives Réunion au [lien suivant](#).

HABITATS COLONISÉS

Préfère les climats chaud et humides. Se plaît aussi bien à l'ombre qu'en pleine lumière et sur tout type de sol. Tolère également un certain niveau d'embruns. Cet arbre à croissance rapide peut potentiellement envahir une forêt naturelle non perturbée. Il est capable de pousser en épiphyte, et fini par étouffer son support comme un ficus étrangleur. L'espèce est capable de former des fourrés denses qui peuvent réduire la quantité de lumière, d'espace et de nutriments disponibles pour les plantes indigènes. (Rojas-Sandoval J., 2012)

ECOLOGIE

Mode de reproduction : Sexué et végétatif (bouturage naturel et rejets de souche). Les fleurs sont hermaphrodites et pourraient s'autopolliniser. (GISD, 2008)

Mode de dissémination : Des milliers de baies sont dispersées par les oiseaux et chauves-souris frugivores. L'homme propage cette plante en la cultivant pour l'ornement. (CBNM, 2019)

Banque de graines : Un individu produit plusieurs milliers de graines, avec un fort taux de germination, qui restent viables dans le sol 6 mois ou plus. (Gucker, Corey L. 2011)



MÉTHODES DE LUTTE

Prévention et lutte précoce

Les nouvelles ou jeunes infestations sont plus faciles à contrôler car les graines ne sont pas produites avant 10 ans ou plus. La prévention et la détection précoce sont les moyens les plus efficaces pour contenir l'invasion de l'arbre pieuvre. Une fois le diamètre supérieur à 25cm, l'éradication est extrêmement difficile. (Texas Invasive Species Institute, 2014)

Méthodes de gestion

Méthode manuelle/physique

ARRACHAGE : Arrachage manuel des plantules et des jeunes plants. La coupe est inefficace sur cette espèce car elle possède un fort pouvoir de rejet.

Méthode mécanique

Le contrôle mécanique est difficile car les racines se cassent avant d'être extraites. (Fourdrigniez M. et al, 2014)

Méthode chimique

Limitez au maximum l'usage d'herbicides aux situations sans méthode alternative. Respectez strictement la réglementation en vigueur. L'utilisation de produits chimiques a des effets négatifs sur la santé et l'environnement.

Méthode	Molécule	Dosage
Application sur coupe fraîche de souche ou application sur écorce basale	Glyphosate (360 g/L)	85 mL par litre d'eau
Perçage + injection	Glyphosate (360 g/L)	500 mL par litre d'eau Appliquer 1mL par coupe de 2 cm
Annélation puis application	Glyphosate ou Triclopyr	Non dilué

TRAITEMENT DES SOUCHES COUPEES : La méthode la plus efficace est la coupe puis le traitement de souche. Les souches coupées doivent être traitées le plus vite possible, idéalement dans les 2 heures suivant la coupe.

L'arbre pieuvre reste cependant difficile à contrôler chimiquement. Les effets peuvent n'apparaître qu'au bout de plusieurs mois, et des applications répétées sont nécessaires pour éviter les rejets. (Fourdrigniez M. et al, 2014 et Rojas-Sandoval J., 2012)

- ☞ Lorsque *S. actinophylla* pousse en épiphyte, il est nécessaire d'être très précautionneux lors de l'application d'herbicide pour ne pas endommager la plante hôte.

Autres méthodes testées

Lutte par le sel

Un test de perçage et injection de sel dans les tiges a été mené par l'AVE2M à Sainte-Rose : les premiers résultats semblent confirmer l'inefficacité de cette technique.

Brûlage dirigé

Un arrêté sur l'emploi du feu est en vigueur dans le Département. Détails en partie introductive de ce guide.

Le brûlage dirigé a permis de gérer les invasions dans certains cas, mais peu de sources sont disponibles pour étayer cette méthode.

Annélation

Des tests d'annélation des arbres pieuvres poussant en épiphytes sur les endémiques sont en cours aux Bermudes. Les résultats ne sont pas encore disponibles. (Information benchmark 2022)

PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES

- ☞ La sève de cet arbre est irritante, se protéger lors de la lutte. (CBNM, décembre 2019)